

LE RETOUR DU PENDULE

Septembre 2008

Pas d'état de grâce...

Sommaire

**Rencontre des syndicats
avec Mr Christian Forestier, nouvel
administrateur général p.2**

**Entretien professionnel des ASU :
Contester votre entretien professionnel,
c'est encore possible !.....p.2**

**Ambition du gouvernement :
s'attaquer au statut des
fonctionnaires.....p.3**

Quelques brèves.....p.4

C'est dans un contexte de crise majeure de notre établissement confirmée dans les rapports IGAENR (Inspection Générale de l'Administration et de la Recherche) et IGF (Inspection générale des finances) de 2006 et 2007 que Monsieur Christian Forestier vient d'être nommé Administrateur Général du CNAM.

Le CNAM et l'ensemble des personnels attachés aux missions fondamentales de service public de notre établissement ont fait les frais d'une politique désastreuse d'un point de vue de la lisibilité de ses missions, de son organisation, de sa gestion, des conditions de travail, et de l'absence d'un véritable dialogue social.

Le service public d'enseignement supérieur et de la recherche est remis en cause par l'application de la loi LRU. Les rapports Schwartz et Hoffmann font un constat peu brillant sur la situation des personnels enseignants et BIATOS de l'enseignement supérieur. Nous ne pouvons accepter les solutions préconisées dans ces rapports qui réaffirment la volonté du gouvernement d'individualiser les salaires et les carrières des personnels avec une gestion et un financement local dans la cadre de l'application de la loi LRU.

Ceci reviendrait à perdre les garanties collectives en matière de salaire, de déroulement de carrières et d'égalité de traitement qui fonde le statut de fonctionnaire d'Etat.

Pour la première fois depuis 15 ans, 900 suppressions d'emploi sont programmées au budget 2009. Le gouvernement entend poursuivre sa politique d'affaiblissement de la fonction publique avec sa politique de Révision Générale des Politiques publiques (RGPP), en témoigne la suppression de 23 000 postes de fonctionnaires en 2009 dont 13 500 pour l'enseignement.

Cette politique a touché notre établissement, par un désengagement permanent de l'Etat en financement et en postes depuis plus de 20 ans qui pèse lourdement sur la situation générale du CNAM aujourd'hui.

Nous partageons dans les grandes lignes les intentions de redressement du CNAM annoncé par Monsieur Forestier.

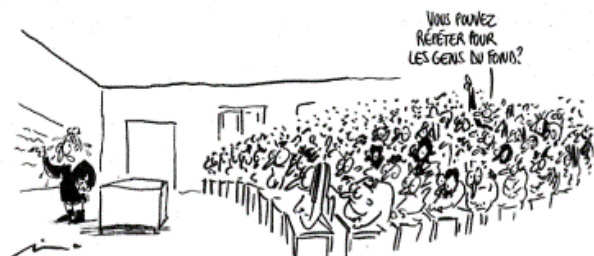
La question est de savoir si le CNAM, aura suffisamment de ressort pour sortir de la crise dans laquelle il se trouve dans un contexte de régression de moyens attribués à l'enseignement supérieur.

La nouvelle loi en discussion sur la formation professionnelle promise à la fin de l'année devra intégrer la place et les missions des établissements publics de formation que sont le CNAM, l'AFPA et les GRETA.

Le redressement souhaité par Monsieur Forestier ne pourra se faire qu'avec l'adhésion des personnels. Il nécessite un changement culturel du dialogue social dans notre établissement et la satisfaction des revendications des personnels. Ceci passe par un dialogue social de qualité avec les organisations syndicales et l'arrêt du mépris envers leurs militants.

Notre organisation syndicale s'inscrit dans cette perspective et demande l'ouverture rapide de négociations notamment sur la situation des personnels précaires, les régimes indemnitaires et la question des emplois et des effectifs. Nous verrons dans les prochains jours si nous sommes entendus. Les personnels attendent du changement et des résultats rapides. Nous attendons de monsieur Forestier des actes et des prises de décisions, "c'est au pied du mur que l'on voit le maçon".

ÉDUCATION NATIONALE:
MOINS D'ENSEIGNANTS POUR PLUS D'ÉLÈVES



Rencontre des syndicats avec Mr Christian Forestier, nouvel administrateur général

Lors de la réunion exceptionnelle administration/syndicats du 4 septembre dernier, nous avons indiqué au nouvel administrateur général que notre syndicat est prêt pour un dialogue social de qualité pour qu'il puisse déboucher sur des avancées significatives et qui rompt radicalement avec les pratiques de l'ancienne direction et qu'il souhaitait engager le débat sur :

-la situation des contractuels pour qu'ils aient les mêmes conditions que les titulaires (plan de carrière, salaires, régimes indemnitaires)

-l'égalité entre régimes indemnitaires (PRF, ASU, contractuels) avec une totale transparence dans leur attribution.

-la procédure entretien professionnel qui vise à développer le système de rémunération au soi-disant mérite et qui divise les personnels.

Nous lui avons également indiqué que nous nous opposerons à toute politique systématique de réduction d'effectifs qui remet en cause les missions du Cnam

Il nous a pour sa part indiqué que la lettre de mission que devrait lui adresser est encore en cours de rédaction et que donc il n'avait pas pour l'instant de moyens supplémentaires pour le Cnam.

Le nouvel administrateur général a déclaré qu'il a attentivement lu le rapport des Inspecteurs Généraux et un **prochain rapport de la Cour des Comptes doit paraître**. La crise d'identité du Cnam est probablement inévitable depuis qu'il n'est plus en situation de monopole sur la formation continue et qu'une réflexion politique doit être de haut niveau avec tutelle, régions, partenaires sociaux. Il

souhaiterait un accord entre CNAM, Universités et ARF (Association des Régions de France).

Pour lui, les **problèmes financiers** du Cnam sont grandement **liés à la situation patrimoniale** du Cnam **et aux problèmes de gouvernance**. La **réforme des statuts n'est pas son objectif** premier et ne serait pour lui de toute façon faisable qu'en concertation avec les personnels.

Concernant la **Recherche**, bien qu'inexistante dans le rapport des IG, il a affirmé qu'elle a bien sûr sa place au Cnam, mais toujours en lien avec la formation technique supérieure. Il déplore que le **musée** n'ait pas la renommée qu'il devrait avoir, d'autant que ses réserves paraissent très importantes et sous-exploitées.

Christian Forestier est tout à fait conscient de l'abandon progressif des formations après-bac et qu'il y a là un vrai travail de promotion sociale.

Mr Forestier s'est engagé à **faire fonctionner normalement les instances**

L'analyse de notre nouvel administrateur général comporte beaucoup de points allant dans le sens de l'analyse que développe notre syndicat depuis plusieurs années. Mais pour l'instant, aucune décision significative ne satisfait encore les demandes formulées par notre syndicat. Compte-tenu en plus des projets gouvernementaux pour l'enseignement supérieur et la fonction publique, néfastes pour les personnels mais aussi pour tout citoyen, nous ne pouvons qu'inciter les personnels à la vigilance.

Entretien professionnel des personnels ASU :

Contester votre compte-rendu d'entretien professionnel, c'est encore possible !

Les dossiers des compte-rendus des entretiens professionnels des agents n'ont pu être consultés par les représentants des personnels. L'administration s'y est formellement opposée, en raison de l'absence de contestation des comptes rendus des entretiens professionnels.

La commission paritaire d'établissement (CPE) convoquée le 11 septembre dernier sur cet ordre du jour, "contestations des compte-rendus" a été annulée et reportée à la fin du mois de septembre.

En clair, pour ceux et celles d'entre vous, qui ne sont pas satisfaits de leur entretien, il vous est encore possible de le contester auprès de votre supérieur hiérarchique.

Considérant la décision de l'administration contraire au règlement, et de nature à entraver le droit des élus des personnels et des agents, un recours administratif auprès du recteur de l'académie de Paris est en préparation.

UNE REUNION D'INFORMATION SUR L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL EST PREVUE CE VENDREDI 26 SEPTEMBRE AU LOCAL SYNDICAL DE LA CGT, ACCÈS 12, 1er ETAGE à 12 H 45.

Ambition du gouvernement : s'attaquer au statut des fonctionnaires

La mobilisation a permis de reporter le débat de l'Assemblée nationale sur la loi dite de « mobilité ». Il aura lieu en octobre 2008. Cette loi fait partie de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et ouvre la porte aux licenciements des fonctionnaires.

La Révision Générale des Politiques Publiques appelée RGPP, est une politique de révision du rôle de l'Etat et de ses services publics qui est le projet phare présidentiel. Dès l'été 2007 Sarkozy en prend l'initiative et confie sa mise en œuvre à Eric Woerth ministre des Comptes publics et de la Fonction publique dans le cadre du Conseil de Modernisation des Politiques Publiques.

La RGPP a deux objectifs :

► accroître massivement le champ des activités privées et lucratives « occupé » aujourd'hui par les services publics, (exemple la privatisation de La Poste)

► réduire drastiquement le nombre d'emplois dépendant du budget de l'Etat à coup de restructurations et de licenciements soit la suppression de 180 000 emplois publics d'ici à 2012 !

Le projet de loi sur la mobilité se fixe trois objectifs:

- 1.- Lever tous les obstacles juridiques à la mobilité des fonctionnaires en supprimant les prétendues entraves statutaires
- 2.- Créer les conditions qui permettent d'assurer la continuité et l'adaptation du service. Le remplacement d'un fonctionnaire momentanément absent par un agent contractuel est autorisé, ainsi que le recours à l'intérim dans les trois fonctions publiques. Les possibilités de cumul d'emplois à temps non complet sont élargies. La réorientation professionnelle des fonctionnaires dont le service est réorganisé est facilitée.
- 3.- Offrir des outils, notamment financiers, pour encourager la mobilité.



Les organisations syndicales ont demandé le retrait de certains articles particulièrement redoutables :

- l'Art 7 des licenciements ou des mises en disponibilité d'office sans solde.

sur la réorientation professionnelle : un agent voyant son poste disparaître à la suite d'une réorganisation de son service se trouve intégré à une démarche volontaire de réorientation professionnelle. A l'issue de ce suivi, l'administration a l'obligation de proposer jusqu'à trois postes : au bout de trois refus de l'agent, l'administration se réserve la possibilité de lancer une procédure de mise en disponibilité **sans solde qui peut déboucher sur un licenciement déguisé.**

- l'Art 8 des postes non complet (temps partiel) cumulés sur les trois versants de la Fonction Publique permettrait à l'Etat de « proposer » aux agents des postes multiples à temps non complet comme par exemple de recruter des enseignants titulaires à temps partiel imposé et de les affecter en complément de service, dans les collectivités locales sur d'autres types d'emploi. Tout refus de ce type de postes renvoie à l'Art. 7

- l'Art 9 du recours aux sociétés d'intérim. Quand tous les syndicats demandent au ministre de restreindre les cas de recours aux non titulaires, le projet de loi en élargit les possibilités. Au lieu de résoudre les situations de précarité vécues par des dizaines de milliers d'agents contractuels, le gouvernement entend externaliser les missions de remplacement en autorisant les administrations à recourir à des sociétés d'intérim.

Une nouvelle conception de l'état :

A travers le projet de loi sur la mobilité, c'est une nouvelle conception de l'Etat que le gouvernement veut imposer aux partenaires sociaux. La fonction publique est appréhendée comme un coût et le fonctionnaire comme sa principale charge.

Il nous appartient donc de répondre tous ensemble pour sauvegarder les principes fondateurs, les droits et les missions de la fonction publique garantis par nos statuts.

Quelques brèves

Urgence salaires !

Produits alimentaires, électricité, gaz, carburant, frais médicaux, logement, etc..., les hausses de prix se succèdent, et de plus en plus de salariés ont du mal à vivre dignement. Certains fabricants de produits alimentaires en sont arrivés à utiliser des pratiques «pernicieuses» pour dissimuler l'augmentation des prix. (de l'eau dans les yaourts, réduire la quantité pour un même prix...)

Sous la pression du chômage l'emploi précaire se généralise, et les salaires sont au plus bas. Dans le privé malgré des profits records les licenciements continus. Dans la fonction publique les suppressions de poste s'accumulent (-13 500 dans l'éducation Nationale) les usagers en payent les pots cassés tandis que les agents qui restent voient augmenter leur charge de travail.

Cela n'est plus tenable !

Un certain Nicolas S. alors en campagne déclarait il y a quelque mois:« le problème c'est que les salaires sont trop bas et que les prix sont trop élevés ». Depuis il a multiplié les cadeaux fiscaux, aides et exonérations de toute sorte pour les plus riches (bouclier fiscal) mais les travailleurs et les chômeurs attendent toujours.

Nous n'en pouvons plus d'attendre ! Il faut imposer l'augmentation des salaires.

Cela touche toutes les catégories de salariés et tous secteurs confondus, c'est tous ensemble qu'il faut agir. Car ce qui fera vaciller l'arrogance du gouvernement et du patronat c'est que l'augmentation des salaires, deviennent l'affaire de tous que l'on soit salariés du secteur privé ou du secteur public.

C'est aussi dans ce cadre d'urgence sur la nécessité d'augmenter les salaires que nous appelons à la manifestation unitaire du 7 octobre sur « le travail décent pour une vie décente » appelée par les six organisations syndicales françaises, la CGT, la CFDT, la CFE-CGC, l'UNSA, la FSU et Solidaires et doit être le point de départ de cette mobilisation !

Fichier Edvige: Un net recul !

Le décret instaurant le fichier Edvige a vécu.

La CGT se félicite de cette avancée à mettre à l'actif de l'immense mobilisation populaire et citoyenne dans tout le pays, de l'engagement, de la détermination du collectif « Non à Edvige ».

Plus de 200 000 signataires de la pétition dont un millier d'organisations, des créations de collectifs locaux, des prises de positions unanimes au plan syndical, politique, associatif, ont permis d'engranger ce premier succès.

C'est la victoire du collectif, de la solidarité sur l'individuel et l'individualisme !

C'est la victoire du vivre ensemble sur la peur !

C'est la victoire de la démocratie sur les politiques liberticides, répressives !

La CGT examinera avec attention les textes du nouveau décret soumis à la CNIL et au Conseil d'Etat. Nous souhaitons une mise à plat de l'ensemble des fichiers et qu'un large débat public s'ouvre sur l'utilité, les finalités de ces fichiers, sur la protection des libertés individuelles, collectives et constitutionnelles, pour préparer les axes d'un autre texte législatif dans la sérénité.

Nous déterminerons avec l'ensemble du collectif les formes de l'initiative de mobilisation le 16 Octobre, jour de la Sainte Edvige, le 25 septembre lors de sa réunion plénière.

"CHÔMEURS: ACCEPTEZ LES EMPLOIS SOUS-PAYÉS!"



Je souhaite me syndiquer à la CGT

Nom et prénom :

Service :

Tel :

E mail :

Bulletin à retourner au Syndicat Fercsup-CGT du Cnam
292 rue Saint-Martin – Case 821 – 75141 Paris cedex 03 -

Tel : 01 40 27 29 90 – E-mail : bureau.cgt@cnam.fr

Page Web: <http://www.ferc-sup.cgt.fr>